



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Lyon, le 27 juin 2021

Modalités de consultation des listes d'émargement et des procès-verbaux des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les listes d'émargement et les procès-verbaux des élections régionales sont consultables du 29 juin au 7 juillet 2021 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h à la Préfecture du Rhône, entrée 18 rue de Bonnel, salle Jean Moulin (dernière entrée à 15h00) sur présentation de la carte d'électeur.

Modalités de consultation :

Afin de respecter les règles de distanciation physique et les gestes « barrière », 10 tables de consultation seront mises à disposition pour la consultation.

Chaque table sera occupée par deux personnes maximum.

La durée de consultation ne pourra excéder 1 heure. Une fois l'heure écoulée, il sera possible de patienter dans la zone d'attente qu'une nouvelle place de consultation se libère.

Il est demandé aux personnes qui souhaitent venir consulter de ne pas se déplacer en groupe et de porter un masque .

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

→ Cantons de l'arrondissement de LYON:

Modalités de consultation identiques pour les élections départementales et régionales.

→ Cantons de l'arrondissement de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE et canton de l'Arbresle :

Les listes d'émargement sont consultables du 28 juin au 7 juillet 2021 inclus, du lundi au vendredi de 9h à 12h, à la Sous-préfecture du Villefranche-sur-Saône, entrée 165 rue de la Sous-préfecture, sur présentation de la carte d'électeur.

La consultation sera soumise au respect des mesures-barrières, le public étant en particulier invité à porter un masque de protection.